

ZONE SUD - EST AVIRON TÊTE DE RIVIÈRE NATIONALE SENIOR TETE DE RIVIERE INTERREGIONALE J18 - PARA-AVIRON DE MARIGNANE

DIMANCHE 10 MARS 2019

1. ORGANISATION

Organisée sous la tutelle de la Zone Sud-est, conjointement avec la Ligue Provence-Alpes Côte d'Azur, le Club Marignanais des Sport d'Aviron et les cadres techniques de la Fédération Française d'Aviron.

Responsable de la zone Sud Est :

Vincent BUSSEY, 13 rue du Bois, 71240 Etrigny

Adresse email : vincent.bussey@ffaviron.fr

Tél. : 06 16 95 74 10

Correspondant local :

LACOFRETTE DAVID (CMSA MARIGNANE)

Tel : 06 07 82 39 95

Adresse email : lacoffrette@wanadoo.fr

2. DESCRIPTIF

Parcours chronométré de 4000 m et 6000 m pour les seniors para-aviron et de 6000 m pour les J18 et seniors en skiff ou en deux sans barreur.

Cette épreuve s'inscrit dans le programme du chemin de sélection de la Direction Technique Nationale et de certaines ligues.

3. LIEU

Club Marignanais des Sports d'Aviron

Gymnase Saint Pierre - le Canal

13700 MARIGNANE

4. ENGAGEMENT

Ils doivent être réalisés sur le site Internet de la FFA : www.ffaviron.fr

Ouverture des inscriptions : Lundi 18 février 2019 à 8h00

Clôture des inscriptions : Vendredi 1 mars 2019 à 14h00

Le coût de l'engagement est de **5,00 €** par siège.

Afin de valider votre inscription, les chèques (libellés à l'ordre de «Club Marignanais des sports d'aviron») devront être remis lors de la réunion des délégués.

5. DISCIPLINES

J18 - distance de course : 6000 m

- | | | |
|---|--------|--------------------------------------|
| 1 | J18F2- | deux rameuses en pointe sans barreur |
| 2 | J18H2- | deux rameurs en pointe sans barreur |
| 3 | J18F1X | une rameuse en couple |
| 4 | J18H1X | un rameur en couple |

SENIOR - distance de course : 6000 m

- | | | |
|----|--------|-------------------------------------------------|
| 5 | SF2- | deux rameuses en pointe sans barreur |
| 6 | SH2-PL | deux rameurs en pointe sans barreur poids léger |
| 7 | SH2- | deux rameurs en pointe sans barreur |
| 8 | SF1XPL | une rameuse en couple poids léger |
| 9 | SH1XPL | un rameur en couple poids léger |
| 10 | SF1X | une rameuse en couple |
| 11 | SH1X | un rameur en couple |

SENIOR - para-aviron et aviron adapté - distance de course : 4000 m

- | | | |
|----|-------------|-------------------------------------------------------------|
| 12 | SF1X PR1 | une rameuse en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires) |
| 13 | SH1X PR1 | un rameur en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires) |
| 14 | SF1X PR2 | une rameuse en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs) |
| 15 | SH1X PR2 | un rameur en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs) |
| 16 | SF1X PR3-ID | une rameuse en couple aviron adapté (embarcation libre) |
| 17 | SH1X PR3-ID | un rameur en couple aviron adapté (embarcation libre) |

SENIOR - para-aviron - distance de course : 6000 m

- | | | |
|----|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 18 | SF2- PR3 | 2 rameuses en pointe sans barreur jambes-tronc-bras. 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 handis |
| 19 | SH2- PR3 | 2 rameurs en pointe sans barreur jambes-tronc-bras. 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 handis |
| 20 | SF1X PR3 | une rameuse en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre) |
| 21 | SH1X PR3 | un rameur en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre) |

6. PARCOURS

Le parcours est balisé du début à la fin avec en moyenne une bouée repère tous les 500 m, et un canot de sécurité tous les 1000 m.

7. DISPOSITIONS GENERALES

8.1. La réunion des délégués : aura lieu le dimanche 10 mars 2019 à 8h30 dans les locaux du club.

8.2. Les numéros : La distribution est ouverte pendant la réunion des délégués contre une caution de 10 €.

8.3. Rameurs poids léger : conformément à l'avenant annuel aux règles de sélection des équipes de France établi par la FFA, les poids des rameuses et rameurs poids léger doivent être les suivants :

- femmes poids léger : $\leq 59,5$ kg

- hommes poids léger : poids individuel pour tous ≤ 73 kg

8.4. Les rotations de bateaux ne sont pas autorisées.

8.5. Les départs : l'écart entre les bateaux est de 30 secondes.

8.6. Les programmes seront fournis par le comité d'organisation et seront téléchargeables sur le site Internet de la zone Sud-Est Aviron.

8.7. Le chronométrage est assuré par les Conseillers Techniques Sportifs en liaison avec la structure support.

8.8. La sécurité est assurée par des spécialistes (plongeurs, secouristes) en liaison avec le comité d'organisation et la zone Sud-Est.

8.9. L'arbitrage est coordonné par un arbitre fédéral en relation avec le coordonnateur technique et le responsable de zone.

8. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Internet de la Zone Sud-est Aviron : www.zone-sud-est-aviron.fr

9. ECHEANCIER

Lundi 11 février 2019 : Envoi de la fiche technique.

Lundi 18 février 2019 : Ouverture des inscriptions.

Vendredi 1^{er} mars 2019 14h00: Clôture des inscriptions.

Vendredi 1^{er} mars 2019 17h00: Consultation des inscriptions sur ffaviron.fr

Mercredi 6 mars 2019 : Mise en ligne sur le site de la zone des engagements, horaires et ordres de départs.

Dimanche 10 mars 2019 : Consultation des résultats sur le site de la Zone Sud-est Aviron.

10. PROGRAMME

COURSE N°	CATEGORIE	HORAIRES	DISTANCE
7+6	SH2- et SH2-PL	10H00	6000 M
19	SH2- PR3		6000 M
11+9	SH1X, SH1XPL		6000 M
21	SH1X PR3		6000 M
5	SF2-		6000 M
18	SF2- PR3		6000 M
10+8	SF1X et SF1XPL		6000 M
20	SF1X PR3		6000 M
2	J18H2-		6000 M
4	J18H1X		6000 M
1	J18FJ2-		6000 M
3	J18F1X		6000 M
12	SF1X PR1		4000 M
13	SH1X PR1		4000 M
14	SF1X PR2		4000 M
15	SH1X PR2		4000 M
16	SF1X PR3-ID		4000 M
17	SH1X PR3-ID		4000 M

Vincent BUSSE
Responsable de la Zone Sud-est



Pascal MOREL
Conseiller Technique Sportif
Coordonnateur Zone Sud-Est



Jean Paul AGOSTINI
Président du jury

